## COMITE SUISSE CONTRE UNE POLITIQUE UNIVERSITAIRE DEMESUREE SERVICE DE PRESSE

CASE POSTALE 173

<u>ZEME LIVRAISON</u>
Le 26 avril 1978

## LES P'TITS TRAINS ET ENSUITE LES UNIVERSITES

Oh! les jolis p'tits trains! Oh! les gentils cheminots! Oh! les jolies p'tites gares! Oh! Oh! Oh! Que de Oh! pour un couac :
Les experts de l'Office fédéral des transports ont tranché dans leur absolue sagesse et leur souveraine sérénité : huits petits trains sont condamnés. C'est le tollé général. De toutes parts on condamne cet arrêt de mort. On argumente à l'aide de preuves, de contre-preuves et de tout l'attirail utilisé pour la défense des grandes causes perdues. Certains vont jusqu'à soutenir que cette affaire ne regarde pas l'Office fédéral des transports mais bien les cantons sur le territoire desquels circulent les jolis p'tits trains. C'est hélas trop tard pour gamberger ce raisonnement : l'Office fédéral des transports peut à la rigueur écouter les doléances mais il tranche seul. Les gouvernements cantonaux en sont réduits aux protestations héroïques mais inutiles.

Ce qui se passe actuellement dans le domaine des transports préfigure ce qui se passera à coup sûr pour nos universités. Dans ce domaine, il s'agira à un moment ou à un autre de faire des sacrifices sur l'autel de la rationalisation : on fermera les facultés de théologie pour n'en conserver qu'une seule. On développera la faculté des lettres dans telle université car les experts fédéraux à l'issue de recherches compliquées seront convaincus que les "Lettres" c'est ici et non ailleurs. Et cela même si l'Université choisie n'en veut pas et même si le canton a d'autres intentions. On assistera alors à des concerts de récriminations, analogues à ceux qui accompagnent l'agonie des p'tits trains : "mais ils n'y comprennent rien! Ce n'est pas à eux de décider!" Il sera alors trop tard pour renverser la vapeur. Les cantons devront se plier à la volonté fédérale et accepter encore un peu moins de liberté.

Pour les partisans de la loi, le risque n'est pas évident en dépit de ce que révèlent les expériences faites dans tous les domaines passés en mains de la Confédération. L'université, c'est autre chose pense-t-on. Il est seulement question de coordination. Raisonner ainsi c'est se bercer d'illusions, et surtout c'est faire fi de la capacité et de la volonté des cantons de résoudre le problème autrement que par un abandon de compétences. Ce genre de raisonnement est bien plus dangereux pour l'avenir du pays que le rejet de la loi sur l'aide aux universités et à la recherche: une loi est perfectible tandis que le pays ne se fait pas en quelques mois.